

CACHET DE LA
DIRECTION

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DATE DE RECEPTION



DECLARATION DES ACOMPTES PROVISIONNELS (IMPOT
SUR LES SOCIETES)

ACOMPTE PROVISIONNELS N°

I. IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

N° Registre de commerce :

N° IFU :

Raison sociale

Activité :

Adresse du siège : TEL : FAX : E-mail :

BP : ... Secteur : N° porte : Rue : Section : Lot : ... Parcelle : ...

Adresse des Etablissements Secondaires :

- 1)
- 2)
- 3)

Adresse du domicile (Localité)

BP : Secteur : ... N° porte : Rue : Section : Lot : ... Parcelle : ...

II. DETERMINATION DES ACOMPTES ANNEE

01. Impôt sur les sociétés dû¹ (montant de l'impôt dû déterminé sur la base du résultat fiscal déclaré) ou minimum forfaitaire de perception

02. Montant des acomptes dû (01 x 75%)

03. Montant de l'acompte de la période (02/3)

04. Déduction au titre des prélèvements supportés (joindre les relevés des prélèvements supportés à l'importation, accompagnés d'une copie des quittances délivrées par les services des douanes et/ou un état détaillé des prélèvements supportés en régime intérieur)

05. Montant de l'acompte de la période à verser (03-04)

- Règlement joint à l'ordre du receveur des impôts
- Chèque bancaire sur N° du Montant
- Espèce d'un montant de
- Virement bancaire : Code banque..... Code guichet..... N° compte Clé IB.....
Swift code..... Code IBAN.....

A le
Nom - Qualité - Signature

III. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE	PENALITES	VISA DU RECEVEUR
L.J :	L.J :	Nature :	Date - cachet - signature
Réf :	Réf : AMR :	Base :	
Quittance n° :	Quittance date :	Taux :	
Quittance date :	Montant :	Montant :	
Montant :			